

Le Conseil Municipal de la commune de Blesle s'est réuni à 20h30 le vendredi 29/01/21. Tous les membres étaient présents.

PACTE GOUVERNANCE COMMUNAUTAIRE

La communauté de communes a décidé de proposer un pacte de gouvernance communautaire qui est soumis à l'avis du Conseil municipal. A l'unanimité, le Conseil émet un avis favorable.

VENTE BIENS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal a dû se positionner sur le prix de vente du bâtiment hébergeant la brasserie et sur la demande d'acquisition d'une partie du domaine public à Bressolles par deux riverains.

Pour le bâtiment de la brasserie, une estimation par notaire a été faite à hauteur de 110 000 €. Le bien est estimé à 86 114,59 € dans l'inventaire de la Commune sans les 2 terrains qui y sont rattachés. L'acheteur propose 70 000 € pour l'achat du bâtiment.

4 membres du Conseil se prononcent pour faire une proposition de 70 000 €, 9 membres souhaitent se positionner pour 86 000 € et 1 membre s'est abstenu. Le bien sera donc proposé à la vente pour un montant de 86 000 €.

Concernant les 2 parties de domaine public à Bressolles, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'être vendeur et stipule qu'une enquête publique sera réalisée, un document d'arpentage devra être fourni et le tarif est fixé à 3,00 € le m². Tous les frais seront à la charge des acquéreurs.

RESTAURATION OBJETS D'ART EGLISE

Le Christ Roman et La Vierge en Majesté ont fait l'objet d'études, des restaurations sont préconisées. La commission patrimoine se réunira avec les représentants de la DRAC pour choisir le traitement qui sera fait sur ces œuvres.

CONVENTIONS CENTRE DE GESTION

Le Conseil décide de signer l'avenant de la Convention constitutive d'un groupement de commandes avec le Centre de Gestion concernant la plateforme de dématérialisation des marchés publics. La convention d'adhésion au service « Santé au Travail » est renouvelée avec l'option 1.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Sont mis en non-valeur sur les budgets Commune, Assainissement et Camping les sommes de 476,76 € ; 373,75€ et 80,00 €. Le recours n'est toutefois pas abandonné.

CONVENTION SAFER

La commune renouvelle son partenariat avec la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes et valide la convention cadre d'assistance technique foncière avec un abonnement annuel de 250,00 € HT.

DROIT DE PREEMPTION

Les biens cadastrés G 496, G 245 et G 341, sont laissés libres à la vente.

QUESTIONS DIVERSES

La commission Tourisme de la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne propose de répertorier le petit patrimoine qui se trouve en bordure des chemins de randonnées. La commune compte 6 randonnées pour lesquelles la commission patrimoine listera les éléments de petit patrimoine qui pourraient faire l'objet d'une rénovation ou ceux déjà rénovés.

L'association Brivadoise des Décades de la Peinture propose à la municipalité de Blesle de recevoir une résidence d'artiste dans le cadre de la manifestation 2021. C'est un plasticien nommé Nicolas Guyau qui viendra durant 4 semaines à partir de fin mai. Il sera hébergé sur place et proposera des ateliers ou interventions auprès des élèves de l'école ou du collège.

Le conseil municipal donne son accord pour la modification de la porte de garage de l'atelier de la Menuiserie de l'Allagnon pour un montant de 3 600 €.